

## LE "FESTIVAL DE PROMENADE" A HERSTAL AU MOIS D'AOUT



© S. Smets

Comme l'année dernière, Herstal participe au 15<sup>e</sup> "Festival de promenade" organisé entre le 17 et le 26 août par la Maison du Tourisme du Pays de Liège. Ce festival vous propose de nombreuses balades à découvrir dans tout le Pays de Liège. L'offre complète est détaillée sur le site : [www.visitezliege.be](http://www.visitezliege.be). A Herstal deux promenades

vous seront proposées à l'initiative du musée de Herstal, chacune à un coût fort symbolique de 1 euro.

### **Herstal, Cité du fer et du charbon**

Le riche passé de Herstal a laissé de nombreuses traces et ses activités économiques actuelles sont florissantes. Partant de l'emplacement d'une résidence mérovingienne, cette promenade, guidée par Jean-Jacques Lorquet, vous mènera face à des bâtiments civils et religieux du VIII<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle. Nous évoquerons le passé, le présent et l'avenir industriel et social de la ville : charbonnages, fonderies, usines d'armement, de vélos, de voitures, de motos. Le départ a lieu le mercredi 22 août à 14h30 au musée de Herstal et la balade dure environ 2h30.

### **Itinéraire d'un enfant de Herstal**

Ludivine Nizet vous em-

mène le samedi 25 août, dès 14h, pour une balade contée d'environ trois heures à travers les écrits du journaliste et écrivain René Héroumont. Du quartier de La Préalle où il est né jusqu'à la bibliothèque qui lui a été dédiée, ses écrits nous transporteront dans ses souvenirs d'enfance. Le départ de la balade est donné devant le café de la Petite-Bacnure, rue Charlemagne.

Pour les deux promenades, il est indispensable de réserver via [musee@herstal.be](mailto:musee@herstal.be) ou en formant le 04 256 87 90.



>>> Herstal Infos va prendre quelques vacances bien méritées ! Vous le retrouverez à partir de la mi-août <<<

## EN AOUT, « CRÉE TA VILLE » PLACE JEAN JAURÈS

Dans le cadre de "Cet été, prends ta place", notre village d'été sur la place Jean Jaurès, le Centre culturel de Herstal vous propose l'activité "Crée ta Ville", en partenariat avec l'ASBL Créaville. Retrouvez-nous de 13h à 18h, les 1, 2, 7, 8 et 9 août sur la place Jean Jaurès pour créer collectivement une ville miniature. A la base, juste quelques repères sur une grande maquette qui représente Herstal.

Ensuite, c'est à vous de jouer ! Cartons, papiers, marqueurs, paillettes, gommettes : on découpe, on assemble, on colle et on laisse aller notre imagination pour construire notre ville rêvée et rêver notre ville ! C'est une activité ouverte à tous, de 2 à 102 ans, gratuitement et sans inscription. Pour plus d'infos : [info@ccherstal.be](mailto:info@ccherstal.be) ou 04 264 48 15.



## STAGE POUR LES TOUT-PETITS • DU 23 AU 27 JUILLET



Il nous reste encore quelques places pour le stage d'été organisé par le service Jeunesse de la Ville pour les tout-petits (de 2,5 à 4 ans) à l'école des Casco-gniers.

Le stage "Les p'tites ART'souilles" coûte 30 euros (possibilité d'intervention communale via les chèques

"vacances actives" à certaines conditions de revenus et/ou de composition de famille).

La Ville de Herstal souhaite avec ce stage offrir des solutions aux jeunes parents car les stages pour des enfants si petits sont assez rares. C'est en tout cas le seul répertorié dans notre offre "Vacances actives".

Pour toutes informations complémentaires et pour l'inscription, contactez le service Jeunesse au 04 256 82 59.

## A VOS FENETRES, LES HIRONDELLES !

Dans le cadre de la protection des hirondelles de fenêtre, la Ville de Herstal a inventorié les nids répartis sur cinq lieux dans le bas de Herstal, à Milmort et dans les Hauts-Sarts. Le service de l'Environnement a repéré 58 nids naturels en bon état (il y en avait 74 en 2017) dont au moins 34 occupés. Il y a également 36 nids artificiels dont au moins 10 occupés, soit au total 44 nids occupés (contre 35 en 2017). Si vous repérez un nid d'hirondelles de fenêtre près de chez vous, n'hésitez pas à contacter notre service Environnement au 04 256 83 20 ou par courriel : [service.environnement@herstal.be](mailto:service.environnement@herstal.be).

Vous pouvez nous aider à protéger les hirondelles :

- ne touchez pas aux nids mais placez si nécessaire une planchette de protection juste en

dessous pour éviter les salissures ;

- installez un bac de boue, utile pour la construction du nid ;
- placez des nids artificiels à proximité de nids existants.

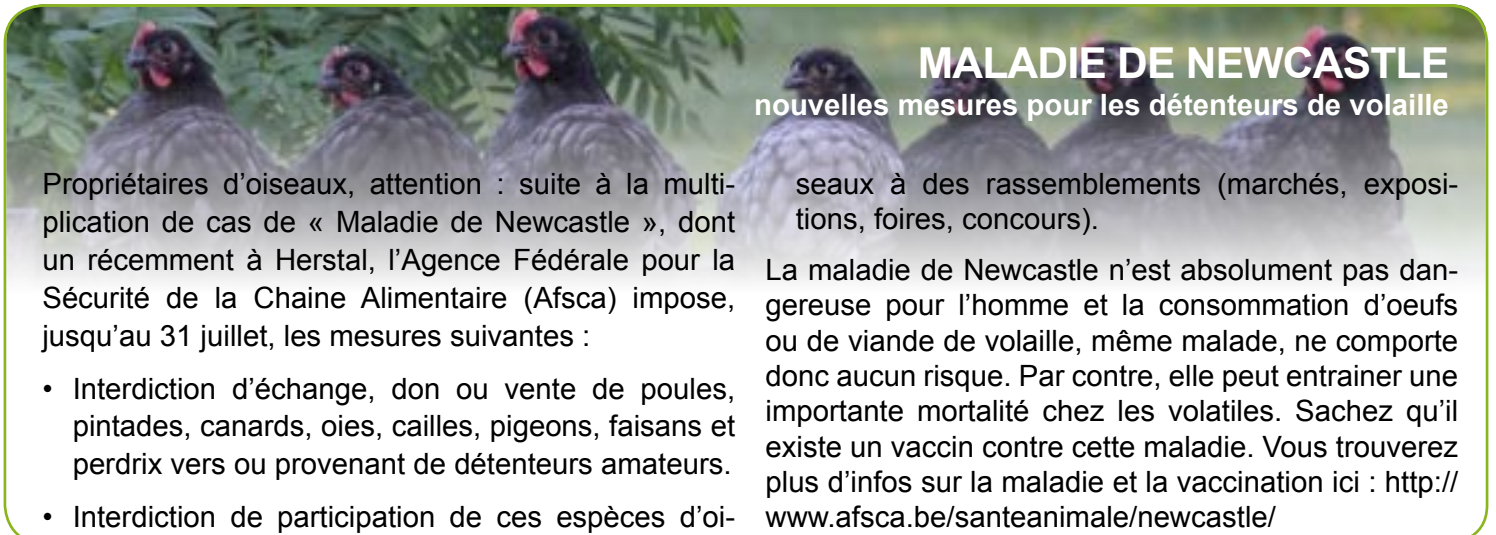


L'hirondelle se gave d'insectes dont les mouches et les moustiques. Alors, en plus d'une compagnie agréable, elle vous offre en remerciement un bon échange de service !



Comment, par ailleurs, différencier l'hirondelle rustique et l'hirondelle de fenêtre ? L'hirondelle rustique se reconnaît par sa gorge rouge et sa queue plus allongée se terminant en deux longs filets. L'hirondelle de fenêtre présente un croupion blanc et une queue « de poisson ». Parfois confondu avec les hirondelles, le martinet noir est plus répandu. Plus d'une trentaine ont été vus dans les mêmes lieux que les hirondelles pendant l'inventaire. Entièrement noir, muni de grandes ailes en forme de faucille et de très courtes pattes, cet exceptionnel voilier (jusqu'à 200 km/h !) ne se pose jamais au sol. Il ne construit pas de nid, se contentant d'anfractuosités dans les bâtiments pour nicher.

Plus d'infos : [www.natagora.be](http://www.natagora.be) ou [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)



## MALADIE DE NEWCASTLE nouvelles mesures pour les détenteurs de volaille

Propriétaires d'oiseaux, attention : suite à la multiplication de cas de « Maladie de Newcastle », dont un récemment à Herstal, l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (Afsca) impose, jusqu'au 31 juillet, les mesures suivantes :

- Interdiction d'échange, don ou vente de poules, pintades, canards, oies, cailles, pigeons, faisans et perdrix vers ou provenant de détenteurs amateurs.
- Interdiction de participation de ces espèces d'oi-

seaux à des rassemblements (marchés, expositions, foires, concours).

La maladie de Newcastle n'est absolument pas dangereuse pour l'homme et la consommation d'oeufs ou de viande de volaille, même malade, ne comporte donc aucun risque. Par contre, elle peut entraîner une importante mortalité chez les volatiles. Sachez qu'il existe un vaccin contre cette maladie. Vous trouverez plus d'infos sur la maladie et la vaccination ici : <http://www.afsca.be/santeanimale/newcastle/>